



## LES FONDS PROPRES DE LA FFCD

Newsletter – Novembre 2018

Pr Pierre MICHEL et Cécile GIRAULT

Les fonds propres sont la garantie de la solvabilité de la FFCD et une condition d'indépendance, c'est la meilleure mesure de solidité vis-à-vis des créanciers. C'est l'accumulation d'un résultat positif signe d'une bonne gestion au fil du temps.

Les fonds propres correspondent au patrimoine réel de l'association, ses « propriétés » (comptes bancaires, créances, investissements) moins ses emprunts. Les fonds propres de la FFCD sont constitués du capital d'origine de l'association et de ses réserves. Les réserves sont constituées à partir des résultats cumulés au fil des années depuis la création. Dans un système capitaliste, ces réserves seraient versées aux actionnaires sous forme de dividende. Dans une association à but non lucratif, ils doivent être dépensés raisonnablement et conformément aux statuts de l'association.

Depuis sa création, la FFCD a donc participé au financement de **50 études** utilisant les fonds propres pour **6,4 millions d'euros** avec un investissement annuel d'environ **500 000 euros** :

- **28 protocoles** déficitaires (plutôt les essais anciens sous dotés): **2, 3 millions d'euros**
- **12 protocoles** stratégiquement menés sur fonds propres (soit par décision de Bureau soit depuis 2015 par appel à projets national) : **2, 9 millions d'euros**.
- **10 PHRC** (particulièrement déficitaires dans les quinze premières années PHRC) : **1, 2 millions d'euros**.

Le tableau ci-dessous montre l'utilisation annuelle des fonds propres

	Protocoles déficitaires	Projets 100% FFCD	PHRC	
TOTAL	- 2 318 576	- 2 875 566	- 1 268 594	- 6 462 736
2002	- 26 303	- 37 154	- 15 886	- 79 343
2003	- 11 859	-	- 42 091	- 53 950
2004	- 75 326	- 23 212	- 34 646	- 133 183
2005	- 77 399	- 65 519	- 130 141	- 273 059
2006	- 169 603	- 73 162	- 95 314	- 338 078
2007	- 129 505	- 44 488	- 208 050	- 382 043
2008	- 109 622	- 66 052	- 190 759	- 366 433
2009	- 140 214	- 63 276	- 30 604	- 234 095
2010	- 99 493	- 224 936	- 89 047	- 413 476
2011	- 181 982	- 204 333	- 114 991	- 501 305
2012	- 198 311	- 325 385	- 265 102	- 788 798



<b>2013</b>	- 366 523	- 305 379	- 79 589	- 751 491
<b>2014</b>	- 328 080	- 309 493	- 16 771	- 654 344
<b>2015</b>	- 148 268	- 392 424	- 17 871	- 558 564
<b>2016</b>	- 147 721	- 357 398	47 347	- 505 118
<b>2017</b>	- 108 367	- 383 355	14 920	- 491 722

Les études présentées dans le tableau 2, sont financées sur fonds propres, au moins pour leur démarrage, par exemple PRODIGE 50 a été lancé sur fond propres avant acceptation du PHRC

<b>Protocoles</b>	<b>Coordonnateur</b>	
<b>0302</b>	CADIOT	- 193 158
<b>0604</b>	LECOMTE	- 231 594
<b>PRODIGE 13</b>	LEPAGE	- 1 170 969
<b>1004</b>	SEITZ	- 285 677
<b>1102</b>	BACHET	- 159 782
<b>8801</b>	ROUGIER	- 20 838
<b>8802</b>	SEITZ	- 19 786
<b>9710</b>	SEITZ	- 62 556
<b>PRODIGE 34</b>	APARICIO	- 243 370
<b>PRODIGE 35</b>	SEITZ	- 327 986
<b>PRODIGE 50</b>	MICHEL	- 47 959
<b>PRODIGE 51</b>	ZAANAN	- 111 892
<b>TOTAL</b>		<b>- 2 875 566</b>

Compte tenu de la capacité qu'a la FFCD a financé sur fonds propres, deux appels d'offres ont été créés

**En 2015** : le Conseil d'Administration a adopté le **21 janvier** un appel à projet clinique national de la FFCD avec une enveloppe annuelle de 300 000 euros maximum. Les critères de sélections ont été approuvés au CA

*Les critères principaux d'attribution sont :*

- La validation par le conseil scientifique de la FFCD
- Faisabilité financière du projet
- Capacité à publier avec impact factor >10
- Avis du bureau sur la priorité de l'étude
- La concurrence dans la même population
- Caractère innovant de l'étude
- Ancienneté du projet
- Projet déjà soumis et refusé au PHRC



*Les deux premières études retenues sont :*  
GASTFOX (A Zaanan) et ASPIK (P Michel)

**En 2016 :** le Conseil d'Administration a adopté le **28 septembre**, un appel à de fonds d'aide à la recherche translationnelle à partir des études cliniques conduites par le groupe PRODIGE. Cet appel d'offres propose un formalisme simple avec notamment un exposé détaillé du projet, les équipes impliquées, les publications antérieures du demandeur, le destinataire des fonds.

Les deux projets retenus après expertise par un jury d'experts sont en juin 2017 :

- « PREANANLIDEA » -J Taieb. Dotation 30 000 euros
- « Analyse génétique des voies du métabolisme des drogues utilisées dans le cancer du pancréas L Dahan. Dotation 30 000 euros

### **Perspectives**

La question principale est de trouver l'équilibre dans l'utilisation de ces fonds. Peut-on consacrer plus de 300 000 euros par an au financement des études ?, quelle marge de sécurité faut-il conserver pour parer à toute difficulté financière en sachant que la structure FFCD représente une charge de 2,5 millions par an.

Une réflexion est en cours et sont sollicités le nouveau directeur financier des Groupes Coopérateurs en Oncologie (GCO), le commissaire aux comptes de la FFCD et de nouveau le cabinet comptable.